	Unité de Cytogénétique Chromosomique et Moléculaire	CYTOM-R2-MOPE-001
	Prélèvement cutané	
Rédigé par : M. HILD	Validé par : S. SCHEIDECKER, M. MIGUET, biologistes	Approuvé par : N. CALMELS, RQ

1. OBJET/ DOMAINE D'APPLICATION

Ce protocole définit les modalités d'un prélèvement cutané.

2. INSTRUCTIONS

Prendre **rendez-vous** si le prélèvement est programmé à l'avance ou prévenir le service avant de l'envoyer.

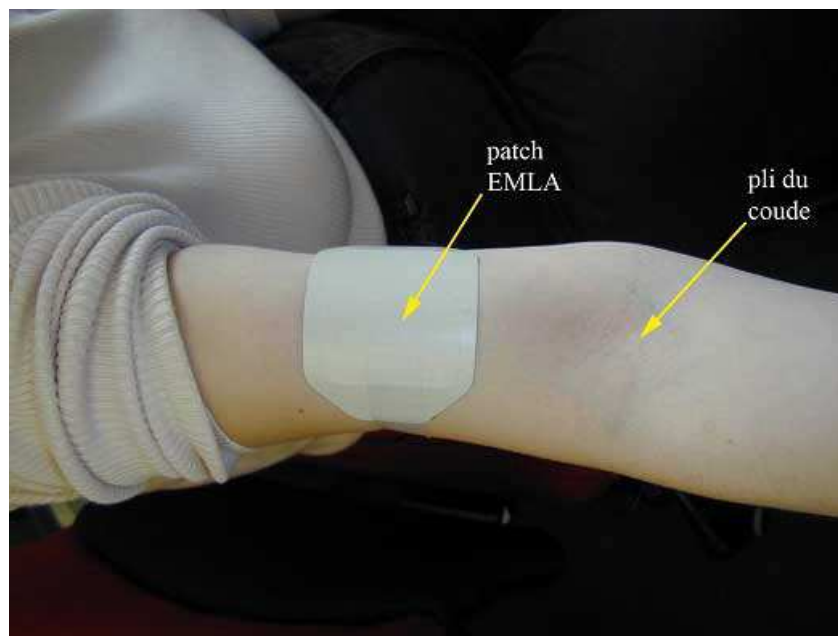
Les prélèvements de peau doivent être effectués **stérilement** par un médecin ou une personne habilitée.

A. Matériel

- Pommade anesthésiante type EMLA
- Solution antiseptique
- Compresses stériles
- Pince à bouts recourbés stérile
- Bistouri stérile
- Tube stérile
- Sérum physiologique stérile


B. Préparation du patient

- appliquer une **pommade anesthésiante** (type EMLA) sur la **face interne du bras au-dessus du pli du coude**, **1 heure avant** le prélèvement
- désinfecter la peau avec une solution antiseptique à l'aide de compresses stériles successives (4 minimum)



C. Mode opératoire du prélèvement

- pincer la peau dans la région désinfectée avec une pince à bouts recourbés **stérile**
- prélever dans la concavité de la pince un fragment de peau de 2mm² à l'aide d'un bistouri **stérile**
- déposer le fragment dans 1 tube **stérile à large ouverture** contenant un milieu de culture (qui peut être fourni par le laboratoire, sur demande) ou du sérum physiologique **stérile**

	Unité de Cytogénétique Chromosomique et Moléculaire	CYTOM-R2-MOPE-001
	Prélèvement cutané	
Rédigé par : M. HILD	Validé par : S. SCHEIDECKER, M. MIGUET, biologistes	Approuvé par : N. CALMELS, RQ

Remarque 1 : Les prélèvements de tissus internes doivent être également effectués **stérilement** et conservés dans des tubes **stériles** à large ouverture contenant du sérum physiologique **stérile**.

Remarque 2 : Si le prélèvement concerne un patient **décédé**, il doit être effectué dans les 48 heures suivant le décès. **Veiller tout particulièrement à la stérilité** (prolifération bactérienne après le décès).

Note : dans tous les cas, le prélèvement doit rester dans un milieu liquide (milieu de culture ou sérum physiologique stérile).

D. Identification des tubes de prélèvement et des feuilles de demande d'examens

D1. Identification des tubes de prélèvements

Le tube contenant le prélèvement doit porter les indications suivantes :

- Nom du patient
- Nom de jeune fille (dans le cas d'une patiente)
- Prénom du patient
- Date du prélèvement
- Nature du prélèvement

D2. Identification des feuilles de demande d'examen


Le prélèvement doit être accompagné :

- **d'une feuille de demande d'examen (ordonnance)** portant les mentions suivantes :
 - Nom du patient
 - Nom de jeune fille (s'il s'agit d'une patiente)
 - Prénom du patient
 - Date de naissance du patient et éventuellement date de décès
 - Adresse du patient
 - Numéro de téléphone du patient
 - Sexe du patient
 - Nature du prélèvement (peau, gonade, rein, etc...)
 - Date du prélèvement
 - Nom, adresse et téléphone du médecin prescripteur
 - Nom, adresse et téléphone du médecin préleveur
 - Nature de l'analyse à effectuer (caryotype, culture pour extraction d'ADN, culture pour analyse biochimique ou pour congélation cellulaire)
- **d'une lettre portant l'indication détaillée de la prescription** : résumé de l'observation clinique, photographies, données des analyses complémentaires effectuées (biologiques, radiologiques,...), de l'autopsie, ...
- **d'un consentement pour examen des caractéristiques génétiques**

E. Transport et réception des prélèvements

Les prélèvements doivent être conservés à **température ambiante**.

Le délai d'acheminement au laboratoire **ne doit pas dépasser 48 heures**.

	Unité de Cytogénétique Chromosomique et Moléculaire		CYTOM-R2-MOPE-001
	Prélèvement cutané		Version 2 : 02/01/2020 p. 3/3
Rédigé par : M. HILD	Validé par : S. SCHEIDECKER, M. MIGUET, biologistes	Approuvé par : N. CALMELS, RQ	

❖ Les prélèvements sont à envoyer :

LABORATOIRE DE CYTOGENETIQUE CHROMOSOMIQUE ET MOLECULAIRE

Plateau Technique de Biologie - 4^{ème} étage

Unité Fonctionnelle 6446

NOUVEL HOPITAL CIVIL

1, place de l'Hôpital

67095 STRASBOURG Cedex

Tél : 03.69.55.07.77

Fax : 03.69.55.18.94

Heures d'ouverture et de réception des prélèvements : 8h-16h, du lundi au vendredi.

A noter que les prélèvements pour caryotype seront envoyés au service de génétique de Mulhouse (GHRMSA).